

## **COMMUNE DE MARPIRE**

### **Compte rendu du conseil municipal**

**En date du 15 septembre 2017**

**Nombre de conseillers :** En exercice 15      Présents : 13

**Etaient présents :** TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

**Absents excusés :** FAUVEL Auguste - DELAUNAY Thierry

**Secrétaire de séance :** Christelle HALLET

#### **Ordre du jour :**

- Etude du SDE35 relative à l'effacement des réseaux électriques (allée des Mimosas)
- Proposition du SDE35 concernant la rénovation du réseau d'éclairage public
- Révision des statuts de Vitré Communauté
- Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Personnel communal : nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Zone artisanale
- Devis SOCOTEP
- Travaux de l'éclairage du terrain de foot
- Date de la réunion PLU
  
- Hervé SEVENO souhaite ajouter une information du P'ty Bistrot

#### **I : Etude du SDE35 relative à l'effacement des réseaux électriques (allée des Mimosas)**

Afin que l'étude du SDE35 débute (durée de 8 mois) le conseil municipal doit signer l'avant-projet sommaire qui a été proposé au dernier conseil.

Le conseil municipal prend une délibération pour la signature de cet avant-projet.

#### **II : Proposition du SDE35 concernant la rénovation du réseau d'éclairage public**

Thérèse MOUSSU nous présente la programmation pluriannuelle des travaux du SDE35 pour la rénovation de l'éclairage public. Certaines rues sont prioritaires donc les travaux se feront en deux tranches. Après subvention du SDE35, le reste à charge de la commune serait au total de 57 575€.

### **III : Révision des statuts de Vitré Communauté**

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention inondation) est assurée actuellement par des syndicats et va passer à Vitré Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le conseil communautaire demande à ce que les communes prennent une délibération dans ce sens.

Le conseil municipal valide la modification des statuts de Vitré Communauté.

### **IV : Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le secrétaire de mairie était recruté sur un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et a été promu adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe donc le poste doit être modifié.

Le conseil municipal valide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **V : Personnel communal : nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Actuellement, le personnel communal administratif perçoit une indemnité administrative de technicité (IAT) et une indemnité d'exercice de missions (IEM) qui seront remplacées par la RIFSEEP.

Le conseil municipal valide ce changement.

### **VI : Zone artisanale**

Le POS n'étant plus valide et le PLU n'étant pas encore terminé et validé, il n'est pas possible de construire dans la zone artisanale donc le projet de Monsieur BOUTEMY ne peut être validé pour l'instant.

L'entreprise RIO souhaite acquérir le bas de la parcelle 1743 (derrière CI Composite) pour faire de la réserve foncière.

Le conseil municipal (12 pour et 1 abstention) accepte la vente de cette partie dans les conditions qui avaient été données pour Monsieur BOUTEMY lors du dernier conseil municipal en précisant que ce terrain ne pourra être revendu.

### **VII : Devis SOCOTEC**

La préfecture demande qu'un contrôle des installations électriques de la salle de sports et de la salle des fêtes soit fait.

La SOCOTEC a fait un devis qui est de 720 € TTC pour tous les équipements communaux.

Le conseil municipal est d'accord pour faire le contrôle de tous les bâtiments communaux mais un autre devis doit être fait pour comparer.

## VIII : Divers

- Travaux de l'éclairage du terrain de foot : les travaux sont en cours (photos)
- Date du groupe de travail PLU : jeudi 28 septembre à 16h00
- Une information du P'ty Bistrot : l'association Bistrot mémoire de Vitré souhaite organiser une permanence le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 14h00 à 17h30 dans les locaux du P'ty Bistrot, c'est un lieu de rassemblement de personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et des accompagnants.
- La Croix Rouge va faire une campagne de sensibilisation en porte à porte à Marpiré entre le 9 octobre et le 4 novembre 2017